

## Délibération du Comité

### Assemblée générale du 16 décembre 2022

Membres	En exercice	144	Vote	Pour	80
	Présents	73		Contre	0
	Pouvoirs	7		Abstention	0
	Votants	80		Total	80

#### Objet : Budget Primitif de l'année 2023 - Budget Régie « Côte d'Or Chaleur »

Pascal Grappin, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente aux membres du Comité le projet de Budget Primitif 2023 de la régie à autonomie financière « Côte d'Or Chaleur » établi selon la nomenclature comptable M4.

Les sections d'exploitation et d'investissement se présentent de la manière suivante :

Montants HT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes	449 416	945 525	1 394 941
Dépenses	449 416	819 000	1 268 416

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

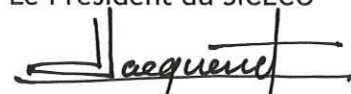
#### Le Comité :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2023 pour la régie à autonomie financière « Côte d'Or Chaleur » ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

Dijon, le 20 décembre 2022

Le Président du SICECO



  
Jacques Jacquenet